



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

ASSISTANT de GESTION PME-PMI Session 2012

REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN

I. Production orale en continu (a. 5mn) puis en interaction (b. 5mn + c. 10mn) - 20 minutes + 20 minutes de préparation

Dans un premier temps, le stage est présenté de manière organisée structurée par le candidat (a.), puis précisé et développé de manière interactive avec l'aide de l'examineur (b.).

La fiche descriptive d'une situation de communication professionnelle a été remise auparavant ; ses éléments de contexte sont brièvement présentés par le candidat à l'examineur en langue vivante étrangère afin de permettre l'échange consécutif (c.)

Le candidat a le choix de rendre compte par écrit en langue étrangère du stage de première ou de deuxième année. La fiche descriptive, porte sur une situation réelle ou imaginée dans le cadre du stage choisi pour le compte-rendu. Elle mentionne brièvement les paramètres contextuels nécessaires et suffisants à l'expression : temps, lieu, personnes et type de situation, en français ou en anglais (de préférence).

La date d'envoi des comptes rendus et des fiches descriptives sera précisée ultérieurement pour chaque académie.

PRODUCTION ORALE GÉNÉRALE :

- planifier ce que l'on veut dire et mobiliser les moyens linguistiques indispensables ;
- s'exprimer de façon intelligible en respectant prononciation, accents de mots, de phrase, rythme, intonation ;
- utiliser périphrases et paraphrases pour compenser des lacunes lexicales et structurales ;
- reformuler une idée pour la rendre plus claire ;
- corriger lapsus et erreurs après en avoir pris conscience ou s'ils ont débouché sur un malentendu.

II. Compréhension de l'oral - 20 à 25 minutes maximum, sans préparation

Le support de l'évaluation sera composé de la manière suivante :

- A. Un seul document : un enregistrement audio ou vidéo ne dépassant pas 3 minutes ;
- B. Deux documents : les enregistrements audio ou vidéo seront de nature différente (dialogue et monologue). La longueur d'enregistrement maximale cumulée sera de 3 minutes.

Recommandations de l'Inspection pédagogique régionale de langues vivantes étrangères

La longueur totale d'enregistrement maximum sera de trois minutes dans tous les cas.

Un bref résumé des documents audio et vidéo sera joint, les sources et références des documents sont fournies.

Afin de permettre d'évaluer le candidat par rapport à l'exigence de niveau B2 pour la langue A / de niveau B1 pour la langue B, il s'agit de documents authentiques récents, évitant la technicité excessive, à l'exclusion des manuels et magazines scolaires et de toute forme d'écrit oralisé.

L'évaluation de la compréhension de l'oral du candidat sera réalisée au choix à l'écrit ou à l'oral en langue étrangère de manière individuelle ou collective. Elle devra obéir à des critères précis tels ceux existants dans le *Cadre européen commun de référence*.

- anticiper la teneur du message à partir d'indices situationnels ou de la connaissance préalable que l'on a du sujet traité de façon à en identifier la fonction et orienter son écoute ;
- déduire des informations des éléments périphériques (bruits de fond, voix, ton, images...) ;
- émettre des hypothèses et prédire ce qui va suivre à partir des données de la situation afin de libérer sa mémoire à court terme ;
- stocker en mémoire les éléments perçus sous une forme résumée et les utiliser pour comprendre la suite ;
- repérer les éléments porteurs de sens pour segmenter la chaîne sonore et faire des hypothèses de sens ;
- repérer les éléments spatio-temporels pour reconstruire la géographie ou la chronologie des événements ;
- repérer les liens logiques pour comprendre les tenants et les aboutissants d'une situation ;

- repérer les différents locuteurs et leurs relations ;
- interpréter les éléments rhétoriques du discours pour percevoir le ton et le point de vue
- repérer et interpréter les données relevant du domaine culturel pour mettre la situation en perspective ;
- émettre des hypothèses de sens à partir des éléments repérés et les confirmer ou les infirmer si nécessaire ;
- inférer le sens des mots inconnus ou mal perçus d'après le contexte ou en se référant à son expérience.

Pour ces épreuves de langues vivantes, seront revus avec intérêt :

les tableaux 1, 2 et 3 en annexe pp. 78-83 du référentiel,
le paragraphe -C-Épreuves de langues vivantes 1 et Épreuve EF1 Unité UF1 (LV2) aux pages 8-9 de la Circulaire nationale d'organisation B.T.S « assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen » - Session 2011 (Académie de CLERMONT-FERRAND),
les FICHES D'AIDE à L'ÉVALUATION aux pages 43-45 en annexe de cette circulaire d'organisation.

Consignes techniques

Les documents sonores seront enregistrés au format *.MP3* ou *.WAV*, les documents vidéo au format *.MP4* ou *.WMV* (ou à défaut qui puisse être lu par VLC), les textes au format *Word .doc*.

Les documents proposés sont déjà formatés pour être entendus ou vus deux fois avec une pause de 2 minutes incluse dans le temps de diffusion. Le responsable de la salle n'a pas à intervenir (sauf en cas de dysfonctionnement éventuel, qu'il faut envisager)

Les centres d'examen disposent de lecteurs audio et vidéo avec casques ou enceintes acoustiques de qualité suffisante pour la diffusion collective ou individuelle lors des interrogations.

II. EXTRAIT du REFERENTIEL

EPREUVE E2 LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Coefficient 6

Liste des langues autorisées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, estonien, grec, italien, polonais, portugais, roumain, russe.

Finalités et objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer **au niveau B2** les activités langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits
- production et interaction écrites
- compréhension de l'oral
- production et interaction orales

Sous-épreuve U21

1. Compréhension de l'écrit et de l'expression écrite: Dictionnaire unilingue autorisé.

Forme ponctuelle, durée 2 heures, coefficient 2

Support(s) pour l'écrit :

Un ou plusieurs documents en langue vivante étrangère dont le contenu est en relation avec la profession et qui n'excèdera pas 50 lignes.

Exercices : deux exercices de même pondération sont proposés:

A. Compréhension de l'écrit

Rédiger en français un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles à partir d'un texte ou d'un dossier en langue étrangère en relation avec l'activité professionnelle.

B. Expression écrite

Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (courrier, courriel, bref rapport, ...) en relation avec l'exercice de la profession à partir d'éléments de contexte ou de consignes en langue vivante étrangère ou en français.

Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités

Il est constitué de deux situations d'évaluation de même poids se déroulant au cours de la deuxième année et correspondant aux deux activités langagières évaluées en épreuve ponctuelle : compréhension de l'écrit (1 heure, coefficient 1), expression écrite (1 heure, coefficient 1).

Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

2. Production orale en continu et de l'interaction

Forme ponctuelle, durée 20 minutes + 20 minutes de préparation, coefficient 2

Cette épreuve prend appui sur un compte rendu en langue étrangère (3 pages maximum) du stage en entreprise réalisé au cours de la deuxième année de formation. Elle se décompose en trois sous parties :

a. présentation du stage par le candidat : Le candidat organisera son propos à partir du compte rendu qu'il aura remis à une date précisée dans la circulaire d'organisation. Il présentera le stage en évitant de reproduire mot pour mot le compte rendu écrit. Il s'efforcera plutôt de concevoir une présentation structurée, en soulignant les points importants et les détails pertinents (cf. définition du niveau B2 Cadre européen commun de référence pour la production orale en continu). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ

b. entretien avec l'examinateur : au cours de l'entretien, l'examinateur s'attachera à permettre au candidat de mettre en exergue la signification personnelle de son stage sur les plans humain et socioculturel (environnement, déplacements, vie quotidienne, relations avec les personnes au sein de l'entreprise et à l'extérieur, expérience acquise dans le monde du travail etc.). Cette partie de l'épreuve durera 5 minutes environ.

c. entretien autour d'une situation de communication (accueil, négociation, conflit par exemple) vécue ou possible au cours du stage: 10 minutes environ. La fiche descriptive pour cette situation (contexte, protagonistes, problème, enjeux éventuels) est remise à l'examinateur et présentée oralement avant l'interrogation. L'entretien aura pour but d'amener le candidat à préciser les difficultés rencontrées au cours de cette situation, les enjeux éventuels et les solutions apportées.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur qui enseigne les langues vivantes étrangères dans une section de STS tertiaire, de préférence en STS AG PME-PMI.

Contrôle en cours de formation pour les candidats issus de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités

Il est constitué d'une situation d'évaluation se déroulant au cours de la deuxième année entre février et juin et correspondant à l'activité langagière évaluée en épreuve ponctuelle : expression orale en continu et en interaction (20 minutes + 20 minutes de préparation), coefficient 2.

Les modalités de l'épreuve sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

Rappel Sous-épreuve U22 Compréhension de l'oral - Contrôle en cours de formation, 20 à 25 minutes maximum, sans préparation - Coefficient 2

Organisation de l'épreuve :

Les enseignants organisent cette situation d'évaluation au cours du deuxième trimestre, sur des supports qu'ils sélectionnent au moment où ils jugent que les étudiants sont prêts. Les notes obtenues ne sont pas communiquées aux élèves et aucun rattrapage n'est prévu.

Passation de l'épreuve

Le titre du ou des enregistrements est écrit au tableau

Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo dont le candidat rendra compte par écrit ou oralement en langue étrangère. **La correction de la langue étrangère ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve, l'important étant pour le candidat de faire la preuve qu'il a compris.**

Longueur des enregistrements

Leur durée n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent.

Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports

Les documents enregistrés, audio ou vidéo, seront de nature à intéresser un étudiant en AG PME PMI sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer, à titre d'exemple, les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles, etc.), à l'environnement économique, à la vie en entreprise, etc.

Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, émissions de radio, extraits de documentaires, de films, de journaux télévisés.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu. En effet, ces derniers, parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite, compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

Epreuve ponctuelle pour les établissements non habilités à délivrer le CCF :

Épreuve de compréhension de l'oral d'une durée de 20 à 25 minutes, coefficient 2.

Les modalités de passation de l'épreuve, la définition de la longueur des enregistrements et de la nature des supports ainsi que le barème sont identiques à ceux du contrôle en cours de formation.

Épreuve facultative EF1 Points supérieurs à 10

Langue vivante étrangère

Épreuve orale Durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation

Entretien en langue étrangère à partir d'un ou de plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.

La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de la langue vivante étrangère obligatoire. ANNEXE IV Règlement d'examen BTS Assistant de gestion de PME-PMI, p 176/180-183